



DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 18 janvier 2023

Date de la convocation : 12 janvier 2023

Délibération n° D2023007

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-trois et le 18 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes, COCHET, LAVERGNE, PIN-BELLOC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, FRILLAY, GONINDARD, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Absentes excusées : Mmes CASAGRANDE, FRANCH et SENAC

Mme CASAGRANDE a donné pouvoir à M. CROUZIL

Mme SENAC a donné pouvoir à Mme COCHET

M. BOUTEILLER a été élu secrétaire de séance.

Objet : Vœu de soutien pour une 1^{ère} phase du RER toulousain

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

François Jocteur-Monrozier propose à l'assemblée d'émettre un vœu pour soutenir le projet de création d'un RER toulousain sur un rayon de 25 Km autour de Toulouse dont Donneville fait partie dans le but de limiter les bouchons, la pollution, ... et de réutiliser les infrastructures déjà existantes du TER.

Monsieur le Maire indique que ce projet avait déjà été soutenu il y a quelques années par la précédente municipalité.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site de l'association « Rallumons l'étoile ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'émettre un vœu pour affirmer son soutien à l'objectif de mettre en œuvre des avancées concrètes sur le RER Toulousain. L'assemblée souhaite en effet qu'un accord puisse être trouvé afin qu'une première phase basée sur une approche pragmatique et progressive permette d'avoir un RER cadencé à la demi-heure de 5h à minuit d'ici 2029.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

